

*Question présentée par le député :*

*M. François Lefort*

*Date de dépôt : 1<sup>er</sup> juin 2017*

## **Question écrite urgente**

### **Utilisation des matériaux recyclés dans les chantiers publics genevois, l'Etat tient-il parole ?**

En juin 2012, le Conseil d'Etat répondait aux invites de la motion 2027, qui invitait le Conseil d'Etat : à mener une politique d'écologie industrielle volontariste en donnant la priorité à l'utilisation de matériaux recyclés et/ou valorisés dans les domaines de la construction et du génie civil ; à provoquer un changement des comportements de l'administration et de ses mandataires, afin qu'ils appliquent les lois et normes du développement durable ; à appliquer des conditions de soumission et d'adjudication permettant de concrétiser cette politique ; à collaborer activement avec les professionnels du recyclage de matériaux pour optimiser l'utilisation locale de ces matériaux ; à élaborer un concept territorial et transfrontalier du traitement des déchets issus des grands projets de construction et d'infrastructure ; à rapporter régulièrement au Grand Conseil et devant les instances de coopération régionales et transfrontalières de la mise en œuvre de ce concept.

Le Conseil d'Etat avait répondu très précisément sur toutes les mesures qu'il prenait déjà et sur les actions qu'il comptait développer, dans le sens des invites de cette motion 2027.

Néanmoins, des entreprises productrices de matériaux de construction et de génie civil recyclés se plaignent que l'Etat et ses établissements publics autonomes, en particulier les SIG, ne recourent pas ou pas suffisamment aux matériaux de construction et de remblayage recyclés, sur les chantiers publics.

En particulier, une rumeur prétend que la construction de la voie verte sur la ligne CEVA a été principalement faite avec des matériaux dits nobles et non avec des matériaux recyclés, produits localement par les entreprises

genevoises de recyclage, dans des proportions de 75% de matériaux nobles pour 25% de matériaux recyclés.

Cette situation nous amène à poser les questions suivantes :

- ***Quelles mesures le Conseil d'Etat a-t-il mises en place pour que les matériaux recyclés de construction et de remblayage soient prioritairement utilisés sur les chantiers publics ?***
- ***Les résultats de ces mesures sont-ils quantifiables ?***
- ***Si oui, quels en sont les résultats quantifiables ?***
- ***Concernant la voie verte de couverture sur la ligne CEVA, le Conseil d'Etat peut-il nous rendre compte de l'utilisation de matériaux recyclés pour ces travaux et de la proportion de matériaux recyclés utilisés ?***
- ***Concernant cette voie verte, si un autre choix a été fait, le Conseil d'Etat, peut-il nous en expliquer les raisons ?***

Que le Conseil d'Etat soit remercié pour la diligence qu'il accordera à répondre aux questions précises de cette question écrite urgente.